

REGISTRE DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2021**

**Date de la convocation :** 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard JUSTET, Maire, à la Mairie, salle du Conseil municipal.

**Présents :** JUSTET Bernard - BLACHE François - BREUGELMANS Pascal - ROUDIL Anne-Marie - VIALLE Jérôme - VIALLE Sabine - CHANAL Jessica - BONNET Julien

**Excusés :** VIALLE Lionel (procuration à Bernard JUSTET) - LEMME Emmanuel (procuration à François BLACHE) -

**Secrétaire de séance :** Jérôme VIALLE, conseiller municipal, assisté de Nicole Chareyre, adjoint administratif à la mairie.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le maire procède à l'ouverture de la séance. Il propose l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2020, qui ne faisant part d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

**Communication des décisions du maire**

**Mardi 22 décembre 2020**, nous avons reçu l'évaluation par France Domaine des murs du Point Multiservice soit 68000 € l'ensemble du bâtiment. J'ai ensuite rencontré le propriétaire du pour lui présenter l'évaluation, lui remettre copie du document et échanger. Il a été convenu qu'il me donne sa réponse pour le 15 janvier 2021.

**Mardi 5 janvier :** Avec Anne Marie Roudil 2<sup>e</sup> adjointe, nous avons signé avec Vivarais Habitat la convention en délégation de gestion des appartements du presbytère et la convention en maîtrise d'ouvrage des mêmes logements dans le cadre de la réhabilitation thermique.

**Vendredi 8 janvier 2021**, avec François Blache, 1<sup>er</sup> Adjoint, nous avons rencontré Mr Jules Ouillon agent technique de notre collectivité pour l'informer du non renouvellement de son contrat, je vous fais lecture de la lettre que je lui ai remise le lundi 11 janvier 2021 et qui précise bien la nature et le contenu de notre entretien.

**Vendredi 8 janvier 2021 :** Suite à de nombreuses pannes de nos chaudières du réseau chaleur qui alimentent l'EHPAD et des particuliers, après concertation avec les adjoints, nous avons décidé de demander un diagnostic à la sté Hargassner France. Il a été réalisé le 8 janvier, nous attendons les conclusions pour rencontrer ensuite les responsables de la Sté Idex, Sté IDEX que j'ai informée de notre démarche. Le technicien de Hargassner a pratiqué aussi de nombreux réglages et nettoyages divers et depuis nous ne sommes plus confrontés à des pannes hebdomadaires voir journalières les derniers temps. Reste l'installation d'un désemboueur avec nettoyage préalable du réseau ( 9637 €).

**Vendredi 15 janvier 2021 :** entretien avec Mr Zeimet qui m'a informé que suite à nos réunions/démarches, la commission qui gère les financements liés aux travaux des agences postales, qu'une somme de 7000 € avait été actée pour Marcols les Eaux avec prise en charge du volet installé sous le mandat précédent, mais aussi le projet de la sécurisation du local : porte/sonnette/Vérisur : alarme volumétrique/périphérique, contacts aux ouvertures, cellule photo/caméra.

**D/2021-01 APS des travaux du Presbytère et demandes de subventions (annule et remplace la délibération n° 2020-74 du 17 décembre 2020)**

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le maire indique qu'il convient d'annuler la délibération N° 74 2020 ayant pour objet l' « avant-projet sommaire ( APS ) des travaux du presbytère et demande d'aides financières » et de délibérer à nouveau sur ce projet.

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

En effet, lors de l'établissement de cet APS, il a été omis l'installation d'une VMC, ce qui entraîne une modification du montant total du projet.

L'Avant-Projet Sommaire avait été présenté dans un premier temps par Mme Julie Cornut-Rougier d'Ardèche Habitat, au Conseil municipal du 15 octobre. Il rappelle que le bâtiment du Presbytère abrite 3 appartements en location et la pièce de la cure qui pouvait être mise en location pour des personnes de passage. Ces locaux n'ont pas fait l'objet de réfection depuis leur création en 1992/1993. Les travaux consisteront en une réhabilitation légère de l'ensemble des logements et de la pièce de la cure et comprendront entre autres : changement de portes et fenêtres / remplacement de convecteurs / travaux d'isolation / pose VMC / changement des boîtes aux lettres / installation d'un coin kitchenette dans la pièce de la cure. Lors du précédent Conseil municipal, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Ardèche Habitat.

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de l'Etat (DETR / DSIL 2021), de la Région, du Département ( PASS TERRITOIRES ), et du SDE 07.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses : 37 943 € ht

Recettes :

Etat : 9288 €

Région : 9485 €

Département : 2 000 €

SDE 07 : 9 000 €

Emprunts ou fonds propres : 8170 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ( 10 pour ), le Conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire établi par Ardèche Habitat pour les travaux du Presbytère pour un montant HT de 37943 € ht
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR / DSIL 2021), de la Région, du SDE 07, du Département afin de mener à bien ces travaux.
- Approuve le plan de financement présenté
- Charge le maire de toutes les démarches relatives à ce projet

**D/2021-02 Création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants ( application de l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26/01/1984 )**

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

### DECIDE

- la création à compter du 01 avril 2021 d'un emploi permanent de préposé aux travaux dans le grade de d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an compte tenu de cette possibilité pour les communes de moins de 1000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'agent devra justifier notamment de connaissances techniques en chauffage, maçonnerie, petite plomberie, électricité, travaux de voirie et toiture, bonne maîtrise de l'informatique ( excel, word ) permis B indispensable. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **D/2021-03 Attribution fonds de concours 2020 et approbation de la convention**

En exercice : 10 ; présents : 08 ; représentés : 02 ; votants : 10 ; pour : 10; contre : 0; abstentions : 0

Par délibération n°2020-10-21/131 du 21 octobre 2020, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement de fonds de concours au titre de l'année 2020. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 200 000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres ayant une population inférieure à 1 000 habitants avec une date limite de remise des dossiers au 23 novembre 2020.

La commune de MARCOLS LES EAUX a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de réalisation de gardes corps des passerelles des Hauches et de Veyries.

Après examen par le bureau communautaire, le Conseil communautaire a décidé d'allouer à la commune un fonds de concours en investissement d'un montant de 3212€. La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la délibération n°2020-10-21/131 du 21 octobre 2020 du Conseil communautaire approuvant le règlement de fonds de concours au titre de l'année 2020,

Vu la délibération n°2020-12-15/214 du 15 décembre 2020 du Conseil communautaire portant attribution des fonds de concours 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ( 10 pour ) :

- Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 3212 €, pour le financement du projet de réalisation de gardes corps des passerelles des Hauches et de Veyries.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Récapitulatif des délibérations prises en séance du 21 janvier 2021**

N° délibération	Objet de la délibération	Page
D/2021-01	APS des travaux du Presbytère et demandes de subventions (annule et remplace la délibération n° 2020-74 du 17 décembre 2020)	1
D/2021-02	Création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1000 habitants (application de l'article 3-3-3° de la loi 84-53 du 26/01/1984)	2
D/2021-03	Attribution fonds de concours 2020 et approbation de la convention	3

**Emargements des membres du conseil municipal du 21 janvier 2021**

Le maire, Bernard JUSTET

BLACHE François	ROUDIL Anne-Marie
BONNET Julien	VIALLE Jérôme
BREUGELMANS Pascal	VIALLE Lionel
CHANAL Jessica	VIALLE Sabine
LEMEE Emmanuel	